

Compte rendu de l'assemblée générale de l'AMAP «Les Choucas gourmands»

Thiéfosse 23 mars 2018 17 h

30 membres présents, et 9 pouvoirs donnés, donc 39 votants sur 93 adhérents. (42%)

Rapport moral : par la présidente Monique Climent

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons parlé des états généraux de l'alimentation qui s'étaient réunis à l'automne 2017, et dont les conclusions étaient à l'étude pour l'écriture d'une loi. Celle-ci, nommée loi Egalim, a finalement été votée le 2 octobre dernier et promulguée le 30 octobre... et déjà bien amputée dans les mois qui ont suivi :

Loi Egalim

Dans cette loi, on trouve entre autres

Pour assurer le revenu des agriculteurs, l'interdiction des prix trop bas chez les distributeurs : les avantages accordés soit par le fournisseur soit par le distributeur, ne doivent pas représenter plus de 34 % du prix et le seuil de revente à perte est relevé de 10 % : un produit acheté 1 € ne pourra être vendu à moins de 1,10 €

Dans les faits, les prix ont augmenté sur les étalages mais les producteurs constatent que dans les négociations avec les distributeurs, ceux-ci continuent à faire pression pour acheter au plus bas prix. En résumé, pour l'instant, et comme nous l'avions craint, l'augmentation des prix profite aux distributeurs, pas aux producteurs.

Pour améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production,

- L'interdiction des néonicotinoïdes et des produits à mode d'action identique pour protéger la biodiversité des abeilles ;

Une bonne chose, mais les abeilles ne sont pas sauvées pour autant car ces néonicotinoïdes sont encore présents pour un moment dans notre environnement et d'autres pesticides peut-être moins spectaculairement nocifs mais nocifs quand même pour les abeilles sont encore autorisés.

- La séparation des activités de vente et de conseils des produits phytosanitaires ;

L'interdiction du glyphosate dont on parle depuis des années a été enterrée par l'assemblée nationale en juin...

D'où l'appel « nous voulons des coquelicots »...

Pour favoriser une alimentation saine, sûre et durable

L'obligation pour les restaurants collectifs de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022 ;

- La suspension de l'emploi du dioxyde de titane dans les produits alimentaires (E171) (Ce colorant controversé, formé de nanoparticules de dioxyde de titane (TiO₂) est présent dans de nombreux produits alimentaires, en particulier des confiseries, des biscuits, des plats préparés). *Elle aurait du intervenir dès la fin 2018 mais le ministre de l'économie a refusé de signer l'arrêté de la loi. Face aux protestations de nombreuses associations, il s'est ravisé et l'interdiction du E 171 devrait intervenir en avril 2019...*

Pour réduire l'utilisation du plastique

- L'interdiction de tous les contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et de service en matière plastique dans les cantines sont interdits **en 2025 ou 2028 !** pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- L'interdiction des bouteilles, touillettes et pailles en plastique en 2020 ;

Pour éviter le gaspillage

La possibilité d'emporter les aliments ou les boissons non consommés dans les restaurants et les débits de boissons (avec mise à disposition par les professionnels de contenants réutilisables ou recyclables).

En revanche des points importants de la loi ont été supprimés comme le renforcement de la protection des riverains habitant à proximité des zones de traitements phytosanitaires. Les agriculteurs peuvent continuer à pulvériser jusque sous les fenêtres des riverains.

Supprimés aussi l'article 43 sur l'étiquetage obligatoire des miels composés de mélange, l'article 86 sur l'intégration de la biodiversité et de la préservation des sols à l'enseignement agricole, ou l'article 78 qui autorisait la vente de semences paysannes...

Ce dernier article en particulier avait été salué par de nombreuses organisations paysannes et défendant l'environnement. Jusqu'ici réservée aux grands groupes semenciers tels Monsanto, DuPont et Dow Chemical, la vente aurait ainsi été permise à des associations comme Kokopelli ou le Réseau Semences Paysannes.

Alors pourquoi un tel déshabillage de la loi qui était pourtant un exemple de participation démocratique : elle avait été écrite après avoir rassemblé entreprises, ONG environnementales et organisations du monde agricole autour des Etats Généraux de l'Alimentation ? Puis le texte avait été discuté ensuite entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

En fait, après le vote définitif, [plus de soixante sénateurs](#) ont saisi le Conseil Constitutionnel car ils estimaient que « certains articles de la loi contrevenaient au principe d'égalité et qu'ils méconnaissaient la liberté d'entreprendre ».

Soit dit en passant, les deux sénateurs vosgiens Mrs Gremillet et Pierre font partie de ces sénateurs très peu inspirés...

Et, le 25 octobre, le Conseil Constitutionnel a finalement décidé de censurer 23 des 98 articles de la loi Egalim, soit plus d'un quart du texte de loi !

Pour annuler ces 23 articles introduits par amendements, le Conseil constitutionnel a jugé qu'ils représentaient des « cavaliers législatifs », n'ayant pas de lien direct ou indirect avec la loi.

Un quart du texte a donc été tout simplement supprimé par cette décision du 25 octobre 2018, sans raison véritablement justifiée, ce qui est inédit.

Le Conseil constitutionnel est aujourd'hui suspecté d'être sous influence trop importante des lobbies. L'association Les Amis de la Terre veut ainsi forcer les « sages » à publier publiquement les « contributions extérieures » que lui font de façon opaque des groupes d'intérêts privés.

Et au niveau européen, que se passe-t-il ?

Au niveau de l'Europe, l'agriculture représente 22 millions de paysans et 44 millions d'emplois qui en dépendent directement.

L'union européenne prépare actuellement la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune). La politique actuelle est encadrée par le budget 2014-2020. Celui-ci s'élève à 408 milliards d'euros ce qui représente 38 % du budget européen. La France est le pays qui reçoit le plus d'aides de la PAC. La répartition de ces aides est un enjeu crucial car elles contribuent fortement à orienter le type d'agriculture en Europe.

Les aides se répartissent en deux piliers : 70 % pour les aides directes aux exploitations, et 30 % pour l'aide au développement rural (c'est dans cette catégorie que l'on trouve l'aide à l'agriculture biologique).

La plupart des petits agriculteurs reçoivent peu d'aide. **En 2016, 1/3 des agriculteurs avaient un revenu inférieur à 350 euros par mois.**

80 % des sommes bénéficient à 20 % des exploitants, les plus gros. De plus, la plus grande partie des aides de la PAC est donnée aux agriculteurs indépendamment de la manière dont ils produisent. Il

faudrait que l'utilisation de cet argent public soit conditionnée à la mise en œuvre de services utiles à la société, et en particulier au respect de l'environnement.

Pourtant, en 2014, l'objectif était de construire une PAC « plus verte » et « plus juste ». Une enveloppe de 100 milliards d'euros avait été débloquée pour mettre en place des mesures écologiques. Il s'agissait d'imposer un certain nombre de critères aux agriculteurs afin qu'ils puissent toucher cette aide « verte ». Or, cette mesure est un échec car 95% des agriculteurs remplissaient déjà les critères avant même que la mesure ne soit mise en place.

De plus, on sait que les aides au bio sont versées avec un retard qui peut s'avérer dramatique (des plaintes ont été déposées)...

Les négociations pour le prochain budget sont en cours. L'enveloppe pourrait baisser de 15 % à 30 %. Et l'aide au bio en pâtirait puisque c'est le second pilier qui baisserait le plus.

Au départ, la PAC a été voulue comme un rempart contre les aléas du marché, et un outil d'harmonisation publique. Mais petit à petit, l'Europe renonce à son rôle de régulation pour pouvoir satisfaire aux exigences des traités de libre échange envisagés ou déjà signés. L'abandon des quotas laitiers en 2015 avec la chute des prix qui en a découlé devrait servir d'exemple. On peut aussi citer l'exemple du Mexique, qui à cause de l'ALENA, le marché de libre échange entre les pays d'Amérique du nord, est passé de l'autosuffisance alimentaire à une dépendance de 40 % des USA. Mais la Commission Européenne continue à vouloir déréguler. Elle propose maintenant aux agriculteurs de se tourner vers des assurances privées pour faire face aux aléas du marché.

Au sein du parlement européen, des députés plaident pour orienter moins l'aide vers les grandes exploitations « modernes » et pour exclure l'agriculture et l'alimentation des accords de libre échange mais la commission, elle, opte toujours pour plus de libéralisme.

Un bel enjeu pour les élections européennes qui arrivent..

Et localement ...

Conserverie et légumerie à Xertigny

Une conserverie et légumerie va être créée sur le site de Xertigny, abandonné par la société Lactalis en 2012. Grâce à l'association "les Amis d'ici" qui loue les locaux à Lactalis afin d'y accueillir de nouvelles entreprises comme une micro-brasserie ou encore un artisan producteur de savons. La légumerie recevrait, nettoierait et conditionnerait des légumes destinés à la restauration scolaire ou collective. Le projet est soutenu par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et le pôle Eco Ter, dédié à l'économie circulaire et sociale.

La fermeture de l'abattoir Elivia d'Eloyes

La société Elivia qui en possède de nombreux autres veut fermer cet abattoir qui est pourtant « vital » (hum) pour les petits producteurs locaux dont Pascale Miclo. Les salariés et les utilisateurs mènent la lutte contre cette fermeture, pour l'instant sans succès.

Ne pourrait-on pas envisager que ceux-ci réfléchissent à un abattoir coopératif ? Pour ne pas subir, il faut s'organiser et agir.

En conclusion, en observant ce qu'il se passe au niveau européen, ou au niveau national, l'apparente impuissance de nos élus face à la puissance des lobbies, nous sommes confortés dans notre choix amapien :

- *Un circuit court, sans intermédiaire afin que les paysans soient rémunérés dignement.*
- *Un engagement solidaire des amapiens pour protéger les paysans des aléas.*
- *Un engagement éthique des paysans pour garantir des aliments sains, protéger et restaurer notre environnement.*

Rapport d'activités

93 adhérents à l'AMAP, dont 7 producteurs

Livraisons :

Contrats

16 Contrats de fromages de chèvres (5 grands paniers, 11 petits) 10 livraisons

24 contrats de fromages brebis

- 13 pour la saison complète 16 livraisons
- 9 pour la saison courte 11 livraisons
- 2 pour la fin de la saison 5 livraisons

79 contrats de légumes 38 livraisons (74 petits paniers et 5 grands paniers, soit l'équivalent de 84 paniers)

15 contrats de pains (5 produits différents en 2018-2019)

20 contrats de fromages de tommes et munsters. 8 livraisons

Contrats de viande : 65 colis de veau et 61 colis de steaks hachés.

Contrats d'oeufs : Il y a eu quelques contrats à partir de juin mais qui n'ont pas pu être menés jusqu'à terme en raison des problèmes qu'a connus le projet de Paul et Yann

•

Diverses commandes hors contrats :

- Agrumes de Sicile organisée par André
- Pruneaux bio d'Agen
- Vin bio d'Alsace

Participation à des manifestations et fêtes :

- Fête des plantes à Cornimont le 10 mai 2018
- Fête de la bio à Tendon le 14 juillet 2018
- Fête de la Vosgienne à Saulxures sur Moselotte le 22 juillet 2018

Organisation d'une conférence débat :

Le 25 janvier, nous avons co-organisé avec la confédération paysanne une conférence débat sur l'agriculture et l'alimentation. Avec l'intervention de Thierry Jacquot, membre du bureau national et porte parole départemental de la confédération paysanne.

Nous avons été agréablement surpris par le nombre de personnes qui se sont déplacées...

Activités avec nos producteurs :

- visite chez Pascale le 2 juin
- visite chez Yann le 16 juin

Autres : Renouvellement de l'adhésion à Loramap et Miramap

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier : André Bontemps

BILAN FINANCIER - RESULTAT EXERCICE 2018- 2019

RECETTES			DEPENSES		
AVOIR			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Avoir au 10 mars 2018	951,89	951,89	Achat de matériel	98,54	700,13
RECETTES		1.231,28	Assurance MAIF	193,19	
Cotisations (chèques) 72 adhérents à 10 €	720,00		Electricité local AMAP	100,00	
Cotisations (espèces) 14 adhérents à 10 €	140,00		Téléphone (fév.2018 - janv.2019)	24,00	
Recette AG 2018 Spectacle (chapeau)	244,80		Frais postaux (envoi recommandé Préfet)	5,20	
Vente dahlias Fête des Plantes Comimont	35,00		Frais Assemblée Générale 2018	0,00	
Recette conférence alimentation (chapeau)	83,70		Aide à Yann (prédation poules)	250,00	
Extourme frais envoi chéquier	7,78		Frais envoi chéquier	7,78	
Abandon frais de déplacement			Erreurs livraison-distribution	21,42	
			Frais de déplacement		
			COTISATIONS RESEAUX		234,00
			Cotisation 2018-2019 LORAMAP/MIRAMAP	184,00	
			Adhésion Terre de Liens 2019	50,00	
			ACTIONS DEVELOPPEMENT COMMUNICATION		395,63
			Site Internet	13,43	
			Spectacle "Croqueurs de pommes"	285,00	
			Affichettes Conférence alimentation	97,20	
TOTAL DES RECETTES 2018 - 2019	2.183,17	2.183,17	TOTAL DES DEPENSES 2018- 2019	1.329,76	1.329,76
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - 2019					-98,48
AVOIR AU 10 MARS 2019					853,41
Dont Banque (CIC): 236,75€ et Caisse: 616,66€ Total: 853,41€					

DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018-2019

ACHAT DE MATERIEL		
Matériel de nettoyage	27,90	André
Matériel de bureau	32,18	André
Matériel infusion	2,46	André
Casier métallique	36,00	André
Total	98,54	

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Montant de la cotisation

Il est décidé, à l'unanimité, de la maintenir à 10 €.

Election des membres du CA

Aline Calado se retire du CA

Thibault Poirot se présente

Les membres suivants sont élus à l'unanimité :

Isabelle Arnould, Stéphanie Bertrand, André Bontemps, Monique Climent, Frédérique Perrin, Jean Pierrel, Thibaut Poirot.

Le CA va se réunir prochainement pour élire le bureau.

Questions diverses

- Monique évoque le problème de trouver des gens pour la préparation et aussi pour la distribution.

Pascal Sidre propose que les gens qui viennent à la préparation puissent rester pour la distribution. Pourquoi pas si ils ne trouvent pas ça trop long ...Et cela leur permettra de mettre un pied dans le CA peut-être.

- Michel Sableaux dit que nos élus ne sont pas impuissants, ils appliquent leur politique. Il y a un lien entre notre bulletin de vote et ce qui arrive ensuite.
- Pascal Sidre demande s'il y aura des légumes nouveaux. Yann n'a pas prévu cela.
- Y aura-t-il des fruits ? Oui, il y a eu la première récolte de pommes. Cela va monter en puissance.
- Christian Haller : Pourquoi ne pas remettre en place des abattoirs locaux. Ou abattage sur place.

Pascale pense que c'est une excellente idée. Ludivyne aussi et elle précise que sort bientôt un film : la ferme d'Emilie, où Emilie a un abattoir ambulancier.

- On demande à Yann où il trouve ses graines. Réponse : Essem bio, Agrosemences, voltz, Gautier,

Coquelicots : Michel Claudel explique le mouvement. Il insiste sur le fait que les élus ont la responsabilité de protéger les citoyens contre les pesticides. Il est demandé aux conseils municipaux de signer une motion. Pour l'instant Cornimont, Saint Amé l'ont fait

Fin de l'AG